



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 19 novembre 2019

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
28/10/2019

Délibération n° B 2019-23

Transaction relative à un marché habillement : approbation et autorisation de signature à donner au Président

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Bernard AMIENS, Cyrille BRERO, Jean-Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu les circulaires ministérielles relatives au développement du recours à la transaction ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-19 du 19 juin 2018 au guide des procédures internes de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Le SDIS du JURA a commandé le 4 avril 2019, 110 sur-pantalons et 85 vestes textiles à la société LHD dans le cadre du marché public n° 16 GLOG 03.

Le délai contractuel de livraison est de 10 semaines maximum.

La date théorique de livraisons était le 12 juin 2019.

Les sur-pantalons ont été livrés le 29 juillet 2019 (47 jours de retard), les vestes sont arrivées le 27 septembre 2019 (107 jours de retard).

Il a été convenu que le SDIS ne percevrait pas le montant des pénalités de retard et qu'en contrepartie la société LHD fournirait 18 vestes textiles (2 866 € de pénalités de retard).

Cet accord est formalisé par un protocole transactionnel.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver ce protocole transactionnel et de m'autoriser à le signer.

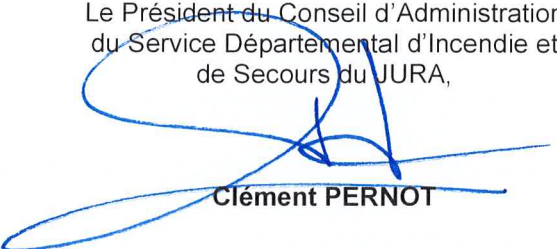
DECISION N° B 2019-23 DU 19 NOVEMBRE 2019

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve ce protocole transactionnel et autorise le Président à le signer.

Le protocole est joint à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le - 2 DEC. 2019
Affiché le - 2 DEC. 2019
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 4^{ème} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT